SÉANCE DU 22 décembre 2016

Le vingt-deux décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Dominique GEOFFROY

Convocation du 15.12.2016

Présents :
Maire : Dominique GEOFFROY
Adjoints : Catherine BONNEFOY, Agnès DENIZOT, Sylvain MERCIER
Conseillers Municipaux : Lauraine SULPY, Fabienne FEUILLANT, Richard CHOPIN, Nicolas FOUCRAS, Rodolphe PELIN, Bernard BOURACHOT

Absent excusé : Jean Claude LEBRUN

Pouvoir : Jean Claude LEBRUN a donné pouvoir à Dominique GEOFFROY

Secrétaire de Séance : Lauraine SULPY

****

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2016 lequel est approuvé.

1. Travaux logement 8 rue de l'église

Le maire présente à l'assemblée divers devis pour la réfection du logement 8 rue de l'église.
Le Conseil municipal, après étude des devis, et en avoir délibéré,

- retient les devis suivants pour un montant total de 16 173.57€HT et 17 790.69€:
  - Plomberie : Franck BASSET : 4 492.37€HT
  - Menuiserie Bourachot : 910€HT
  - Plâtrerie-peinture : 6 584.80€HT
  - Électricité : ROTAT Florent 1134.00€HT
  - Maçonnerie : Laustriat Patrice : 3052.18€HT,
- Autorise le maire ou son représentant d'ouvrir un programme d'investissement N°225 et effectuer un virement de crédit de l'article 2315.223 (aménagement de bourg) au 2313.225 (travaux au logement 8 rue de l'église) pour 20 000€.

2. Location du logement 8 rue de l'église

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation au maire ou son représentant à signer un contrat de location avec Mme DEKINDT Martine à compter du 1er mars 2017.

3. Convention d'occupation du domaine public de la Communauté le Donjon Val Libre :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté des commune Le Donjon Val libre pour l'occupation de la parcelle A 148 pour la rénovation de la basse-cour des Bécauds.

4. Contrats d'assurances :

Après étude de deux propositions financières, le conseil municipal décide de retenir celle d'Axa de M. Rondet Vincent et autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats.

5. Virements de crédits :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le virement de crédit pour l'achat d'illuminations : de l'article 2315.223 à l'article 2188.217 pour 800€.

Informations diverses :

Travaux : Atelier municipal : Des devis seront demandés aux différents corps de métier pour la réhabilitation des granges des Bécauds en atelier municipal.
Mairie et salle polyvalente : Un devis de carrelage aux Ets Ballot sera demandé et une subvention à la région sera sollicitée.
Aménagement du bourg : Des devis seront demandés.

Cérémonie des vœux : Elle aura lieu le samedi 14 janvier à 14h30 : pose de la Kasabouk sur la place publique suivie des **vœux** au restaurant.

Séance terminée à 22h30

Fait le 22 décembre 2016